



Syndicat National  
Force Ouvrière  
des **Cadres** des  
**Organismes Sociaux**

# La lettre de La Michodière

N°23-2023 – 29 juin 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S  
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



**EDITO**

## « JE FAIS LE TOUR DU VIEUX PORT, JE SUIS SÛR QU'IL Y A 10 OFFRES D'EMPLOI » MIEUX PAYÉES QU'À LA SÉCU

En référence à la énième provocation de la Présidence en visite à Marseille cette semaine, nous pourrions lui « retourner » le compliment.

Les salaires, les acquis sociaux et les conditions de travail ne font rêver plus personne.

Pour s'en convaincre combien d'offres non pourvues ? Combien de démissions avant la fin de la période d'essai ?

Au point que l'Ucanss et les autres caisses nationales débauchent les étudiants avant la sortie de l'école en leur proposant un contrat d'apprentissage.

Non, l'urgence sur nos salaires mérite mieux qu'un saupoudrage (repoudrage ?) de façade.

C'est toute la structure même de nos classifications qu'il faut refondre et pour cela il faut de réels moyens. Pas des rustines.

La rencontre avec le ministère n'est pas rassurante : « le Ministre entend répondre à l'urgence du pouvoir d'achat ». Mais encore ?

**Plus que jamais, au SNFOCOS, nous restons déterminés et entendons négocier de réelles avancées sur nos salaires et nos classifications, pour autant que nos ambitions ne soient pas réprimées par l'austérité de Bercy.**

*Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS*

### SOMMAIRE

|   |
|---|
| <b>Page 1 : Edito du SG</b><br>« Je fais le tour du vieux port, je suis sûr qu'il y a 10 offres d'emploi » mieux payées qu'à la Sécu          |
| <b>Pages 2 à 3 : Salaires Intersyndicale -</b><br>Audience du 22 juin 2023 au Ministère de la Santé et de la Prévention                       |
| <b>Page 3 : Salaires</b><br>Retour en images sur la mobilisation du 22 juin 2023<br>Page  |
| <b>Page 4 : Conférence professionnelle SNFOCOS PACA du 23 juin 2023</b><br>AG Gironde du 27 juin 2023   |
| <b>Pages 5 à 6 : Inspecteurs du Recouvrement</b><br>1 <sup>er</sup> jour de l'été – Jour de mobilisation pour les Inspecteurs du Recouvrement |
| <b>Pages 6 à 8 : Les informaticiens de la Sécurité sociale</b>  |
| <b>Page 8 : OCIRP</b>   |
| <b>Page 9 : AGIRC-ARRCO</b><br>article InFomilitante du 27 juin 2023  |
| <b>Page 10 : Agenda</b>   |



## SALAIRES

### INTERSYNDICALE FO CGT CFDT UNSA CFTC SNFOCOS AUDIENCE DU 22 JUIN 2023 AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Le SNFOCOS a été reçu avec la délégation intersyndicale par Antoine Meffre, Conseiller Financement et Protection sociale du Ministre et Claire Vicenti Sous-directrice du pilotage du service public de la sécurité sociale à la DSS.

Nos interlocuteurs nous indiquent que le Ministre a bien reçu le courrier revendicatif de l'intersyndicale et qu'il a échangé à ce propos avec les autres ministères de tutelle.

L'intersyndicale a rappelé l'absence du cadrage budgétaire depuis fin 2022 et nos revendications :

- Rattrapage des salaires par l'augmentation significative de la valeur du point ;
- Enveloppe suffisante pour négocier les 3 classifications à la hauteur des enjeux de refonte et rattrapage ;
- Complémentaire santé à pérenniser par un financement via la hausse de la part patronale.

Nous avons déploré le manque de revalorisation généralisée depuis 10 ans et partielle en 2022.

Nous avons souligné que l'évolution comparée des hausses consenties aux fonctionnaires et aux salariés de la sécurité sociale (RG) nous est défavorable de 7 points de RMPP cumulés en 10 ans (en valeur d'indice : 115 contre 108). Le SMIC a pris 20% en dix ans pour une inflation de 14% entre 2011 et 2021 et de 13,1% depuis 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Nous avons rappelé que l'action de l'intersyndicale exprime l'urgence de façon unitaire et unanime avec une même plateforme revendicative s'appliquant à toutes les catégories de personnels.

L'investissement reconduit des salariés de la sécurité sociale n'est plus à vanter alors même que Bercy n'a eu de cesse d'écrêter nos budgets, avec pour économie sur la seule année 2022 :

- 150 millions liés à la baisse de la masse salariale de -2,5% ;
- 13 millions d'intéressement non versés ;
- 50 millions correspondant à un taux d'exécution budgétaire de 99% ;
- 180 millions liés à l'effet de l'inflation sur notre pouvoir d'achat en Euro constants.

Le représentant du ministre nous indique qu'il :

- Prend bien note de nos arguments et les fait remonter aux différents ministères de tutelle ;
- Réaffirme l'attachement au système de sécurité sociale, malgré les craintes du personnel liées à la conduite des transformations du système, de l'accompagnement des usagers vers un système plus rationalisé et le nécessaire renforcement de la lutte contre la fraude.
- Rapporte les remerciements du ministre aux salariés et souligne leur dévouement mis au service de la solidarité nationale.
- Affirme sa compréhension du mouvement de constatation et de l'urgence à agir en réponse à des revendications légitimes

Toutefois, le ministère rappelle la nécessité de maintenir l'équité vis-à-vis des revalorisations des fonctionnaires. Comment ose-t-il, le faire ainsi quand on a pu constater un dérochage de 1 à 2 points de

RMPP annuels en notre défaveur ? Que dire du système de la GIPA (Cf. articles de la LM) qui offre une garantie de maintien de pouvoir d'achat aux fonctionnaires qui échappe aux salariés de la sécurité sociale ?

Il poursuit en indiquant avoir retenu les leçons de l'an dernier où le mandat de négociation était arrivé trop tard et en décalé avec les fonctionnaires.

Il attend l'arbitrage de Bercy et des autres ministères sociaux qui devraient retourner leur cadrage dans 15 jours.

En conclusion, le représentant du ministre ne s'engage pas sauf à affirmer que la négociation va intervenir durant l'été sur la base modique du saupoudrage consenti aux fonctionnaires.

Aucun engagement ou prise de conscience sur la nécessité de dépasser une revalorisation minimaliste.

Aucun engagement sur les perspectives de refonte des classifications ; la dernière à 80 millions d'Euros a laissé un gout amer à tout le monde quand on sait que sur la seule année 2022 le gouvernement a rasé nos salaires de 200 millions d'Euros.

Aucun engagement sur le rééquilibrage du financement du régime obligatoire de complémentaire Santé et de son contrat Ucanss.

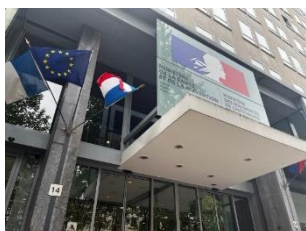
**Le SNFOCOS entend bien négocier les salaires en 2023 et les classifications en 2024 pour autant que les projets et leurs financements ne soient pas « mort-nés » dans les Fourches Caudines de Bercy.**

*Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS*



## SALAIRES

### RETOUR EN IMAGES SUR LA MOBILISATION DU 22 JUIN 2023 DEVANT LE MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVENTION



[Retrouvez notre album sur notre compte Flickr](#)



## CONFÉRENCE PROFESSIONNELLE SNFOCOS PACA DU 23 JUIN 2023

Le vendredi 23 juin 2023 à l'UD FO 13 de Marseille, a eu lieu la 2<sup>ème</sup> conférence d'information SNFOCOS PACA qui a rassemblé environ 80 personnes très motivées.

Après l'ouverture de la Conférence par notre secrétaire de l'UD13 Franck Bergamini (ravi d'accueillir autant de monde du SNFOCOS), et une intervention de notre Secrétaire Général Bruno GASPARIINI sur l'actualité nationale très chargée, nous avons eu la chance d'une superbe intervention de notre juriste Valérie BARRAT sur le thème du harcèlement, qui a suscité de nombreuses questions-réponses avec les participants.

Entre midi et deux, un repas convivial organisé par Christine et Audrey (CAF13) avec toutes les personnes présentes a permis de nombreux échanges riches et divers entre les participants et les élus de tous les organismes présents.



L'après-midi a été consacré de façon très studieuse, à des ateliers qui vont nous permettre de travailler sur des prochaines revendications.

Une superbe journée à renouveler et à reproduire dans toutes nos Régions !

*Thierry FAIVRE, Secrétaire National de la Branche Famille*

[Retrouvez l'album photos de cette journée](#)



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SNFOCOS GIRONDE DU 27 JUIN 2023

Le mardi 27 juin 2023, les camarades du SNFOCOS de la Région Aquitaine se sont réunis en Assemblée Générale Régionale dans les locaux de l'Union Départementale de Bordeaux, en présence de Philippe Mano, Secrétaire Général de l'UD de la Gironde et de Bruno Gasparini, Secrétaire Général du Snfocos.

Ce fut l'occasion de faire un point sur les nombreux sujets d'actualité et d'échanger sur la situation dans chaque organisme. L'après-midi s'est déroulée l'Assemblée Générale du Snfocos de la Gironde au cours de laquelle ont été élus à l'unanimité : Stéphane Dupouy, Secrétaire du syndicat départemental, Sabrina Le Blanc, Secrétaire adjointe, Emmanuelle Lalande, Trésorière du Syndicat départemental.

Félicitations à nos camarades qui œuvrent pour la défense des intérêts individuels et collectifs des cadres de la Gironde sous la bannière du SNFOCOS, ainsi qu'aux camarades de la région fortement impliqués dans toutes nos instances nationales.



*Emmanuelle Lalande, Secrétaire adjointe du syndicat SNFOCOS Gironde*



# INSPECTEURS DU RECOUVREMENT

## 1<sup>er</sup> JOUR DE L'ÉTÉ – JOUR DE MOBILISATION DES INSPECTEURS DU RECOUVREMENT

Ce 21 juin 2023, jour de la tenue de la Commission de Suivi du Protocole de 2009 concernant les Inspecteurs du Recouvrement, un appel national à la grève et au rassemblement devant le Ministère de la Santé a été lancé par l'intersyndicale FO/CGT.

Si tous les chiffres ne sont pas encore connus (plus de 83% en Lorraine, 80% en Rhône Alpes, 77% en Aquitaine, 75% en Midi Pyrénées, Pays de Loire, Languedoc Roussillon...), il s'agit encore une fois d'un succès tant sur le pourcentage de grévistes partout en France que sur le nombre de personnes rassemblées devant le Ministère. C'est d'ailleurs sans nul doute le poids du rassemblement devant les portes du Ministère qui a permis qu'une délégation soit reçue après de longues tergiversations.

C'est Antoine Meffre, Conseiller Financement et Protection Sociale du Ministre de la Santé qui nous a reçu.

Nous avons rappelé le contexte et l'historique du mouvement ainsi que sa durée et son ampleur, comme en témoignait notamment le nombre de manifestants venus de presque toutes les régions de France. Nous avons une nouvelle fois présenté nos revendications salariales passant par **l'ouverture de la renégociation du Protocole de 2009** à savoir :

- Automatisation du passage du Niveau 6 au Niveau 7
- Ouverture du passage au Niveau 8 sur le métier et en mobilité fonctionnelle interne et externe
- Création d'une prime pérenne « Nouveaux Champs de Contrôle », pour répondre à l'accroissement des missions et des compétences requises pour l'exercice du métier d'inspecteur CCA et LCTI
- Intégration de tous les inspecteurs dans la liste des bénéficiaires de l'article 23 relatif aux primes de fonction de la CCN

Monsieur Meffre était bien informé de nos revendications et des échanges avec les caisses Nationales, Ucanss et Urcn, et Bercy. Pour le passage de 6 à 7, il nous a renvoyé aux annonces faites par l'Urcn (qui refuse encore pour le moment le principe d'automatisme), pour le bénéfice de l'article 23 aux négociations Ucanss, et, dans tous les cas, pour le cadrage des rémunérations (prime pérenne), sur les négociations des COG, y compris lorsque nous avons évoqué la ressource que constituent les frais de gestion. Un seul engagement a été pris, celui de répondre par écrit à nos demandes dès lors que le cadrage de Bercy sera finalisé, la spécificité de notre profession et des compétences supplémentaires ayant été reconnues.

Après avoir effectué un compte rendu oral aux collègues encore présents devant le Ministère, nous avons pu nous rendre à l'Ucanss pour la tenue de la Commission de Suivi, qui, compte tenu de notre retard lié au rendez-vous tardif du Ministère, commençait à aborder le Titre III concernant la carrière professionnelle.

Le pourcentage des inspecteurs de **plus de 4 ans** d'ancienneté bénéficiant du niveau 7 est, selon nos calculs, de **73.52%** (chiffre à confirmer par l'Urcn qui annonçait 74.30% avec 894 agents sur 1 216, d'où notre calcul de 73.52%). Malgré le financement national (50%), ce pourcentage d'inspecteurs N7 continue à baisser. Et ce sont 10 régions sur 21 qui sont en dessous du seuil de 75%, il ne peut en aucun cas s'agir d'un simple phénomène conjoncturel.

De même, à l'heure où est annoncée, à grand renfort de publicité, une augmentation des effectifs contrôles pour la nouvelle COG, force est de constater que **depuis 2015 ce sont 49 postes d'inspecteurs qui ont disparu**, nous étions 1 504 au 31/12/2015 (avec 78.70% de + de 4 ans N7) contre 1 455 au 31/12/2022.

L'Urcn a confirmé la préparation d'une nouvelle Lettre Collective simplifiant la procédure de VMF, le financement national à 100% de ces procédures chaque année, ainsi qu'un suivi individualisé de chaque région. Elle ne se projette toujours pas sur notre revendication d'automatisme et toutes nos autres revendications salariales au travers de l'ouverture de la renégociation de ce protocole.

Concernant le dispositif d'accompagnement aux fonctions managériales, en 2022, 12 inspecteurs ont évolué vers un poste de manager exclusivement au sein du service contrôle et 1 seul inspecteur a intégré la formation initiale de l'EN3S.

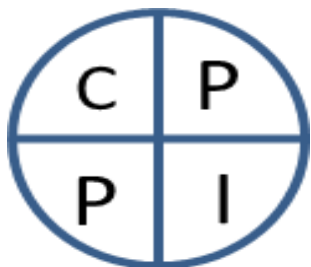
Comme nous l'avons déjà relevé, les passerelles vers d'autres métiers ne sont ni suffisamment développées ni suffisamment connues et il convient d'y remédier afin de permettre à ceux qui le souhaitent de pouvoir évoluer vers d'autres métiers, y compris en dehors des services contrôle.

**Diminution des effectifs, diminution du pourcentage d'inspecteurs N7, augmentation des missions et des compétences sans contrepartie salariale, il est temps de passer d'entendre à écouter. Les missions et les ambitions ne se réaliseront pas sans nous !**

L'ouverture de la renégociation du protocole de 2009 doit se faire sans attendre.

*Emmanuelle Lalande, Secrétaire Nationale en charge de la Branche Recouvrement*

---



## LES INFORMATIENS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

### UNE VIE D'INFORMATICIEN À LA SÉCU !

**Peut-être le savez-vous déjà, mais on vous le rappelle tout de même : être informaticien c'est avoir les qualités suivantes : les compétences techniques, la rigueur, la capacité d'adaptation, l'esprit d'analyse, la communication, la polyvalence, etc...**

Être informaticien à la Sécu, c'est avoir toutes ces qualités mais pas seulement. Les informaticiens de la Sécurité Sociale possèdent des compétences techniques solides dans tous les domaines de l'informatique et sont également familiarisés avec les réglementations spécifiques à la sécurité sociale, ainsi qu'avec les enjeux et les défis propres à ce secteur.

Les activités, les missions, le savoir-faire et les compétences de nos collègues informaticiens font partie d'une longue liste non exhaustive :

La digitalisation, l'agilité, l'architecture, la gestion de projet, la direction de projet, le pilotage, la construction d'un plan d'équipement informatique, le déploiement et l'accompagnement, le support, la gestion du réseau et de la sécurité, les astreintes, la mobilité, l'accueil, etc...

Nos collègues informaticiens font face à des projets d'ampleur qui demandent aux équipes locales et nationales :

- Une rapidité dans le développement pour répondre aux réformes qui s'enchaînent à un rythme soutenu. Tout cela demande aux équipes de digitaliser les processus et travailler en mode agile afin de renforcer la capacité, gérer le changement des priorités et livrer des versions opérationnelles des applications.
- Une expertise d'excellence qui associe des techniques de pointe pour répondre aux besoins les plus exigeants et gérer des systèmes informatiques vastes et complexes. Tout cela nécessitant un apprentissage continu, une grande rigueur et une adaptation rapide à de nouveaux environnements et outils qui doivent gérer de grandes quantités de données sensibles afin de garantir leur confidentialité et leur sécurité.
- Une multitude de tests impliquant beaucoup de composants techniques ainsi que des phases de qualification et de recette soumises à de fortes pressions, à des délais serrés et de nombreuses variations de versions d'applications.
- De multiples et régulières mises à jour des composants (logiciel, patch de sécurité, antivirus, etc...) qui obligent à une veille technologique et une vigilance accrue par rapport aux attaques Cyber.
- Un support aux différents acteurs du Système d'Information de l'organisme afin d'assurer la continuité d'activité des différents composants de ce SI. Un support qui doit informer, s'informer, se former et progresser.
- Un maintien en conditions opérationnelles du Système d'Information pour garantir sa disponibilité constante dans un environnement changeant et à risques.
- Une prise en charge d'astreintes qui demandent un dévouement et une disponibilité au service de l'organisme. Les collègues subissent les défauts avérés de fonctionnement ainsi que les déficiences dans l'application des accords concernant la non-revalorisation de la rémunération, la réduction des délais de prévenance et l'augmentation du nombre d'astreintes...
- Une souscription à une mobilité technique, fonctionnelle ou géographique pour pouvoir progresser dans sa carrière et faire profiter l'organisme des compétences et performances acquises.
- Un télétravail accompagné de stress et une disponibilité quasi continue.
- Un effort considérable pour pallier la complexité des systèmes et à l'absence de moyens. Des équipes qui se réduisent, des collègues en arrêts maladie qu'il faut suppléer ainsi que des départs de l'organisme non remplacés.
- Un pilotage d'une sous-traitance dévastatrice qui freine les carrières des informaticiens des organismes et qui dépasse largement les 50% dans de nombreux projets importants.

Mais comment être épanoui(e) dans son travail avec une charge de travail lourde à assumer, une pression importante et un stress accru avec l'absence :

- D'une évolution et de développement significatifs de carrière !
- D'un libellé emploi en adéquation avec son métier !
- D'activités qui ne figurent pas dans le Règlement d'Organisation (Organigramme de l'organisme) !
- De reconnaissance de son engagement au quotidien !
- De visibilité sur les projets dans lesquels les agents sont impliqués !
- De stabilité dans les équipes compte tenu du turn-over des prestataires de service !

- D'ouverture vers des fonctions correspondant aux aspirations techniques de l'agent !
- D'une rémunération cohérente et digne des efforts accomplis !

Beaucoup de questions posées, mais qui ne reçoivent que peu de réponses de l'employeur ! Rappelons qu'en dépit de toutes les difficultés et malgré leur charge de travail, nos collègues sont passionnés, déterminés et investis dans leurs activités car ils trouvent leur métier gratifiant et stimulant. Ils sont également fiers de leur appartenance à un service public qui assure une excellente qualité de service rendu aux citoyens.

**Alors DONNONS des MOYENS aux INFORMATIENS !**

**Le SNFOCOS est à vos côtés et entend faire entendre sa voix et la vôtre !**

**Chers collègues informaticiens, partagez-vous cet état des lieux et ce constat ?**

**Ecrivez-nous au [cisnfocos@gmail.com](mailto:cisnfocos@gmail.com) pour nous décrire vos expériences, votre vécu et votre avis sur le métier de l'informaticien au sein de la Sécurité Sociale.**

*La Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens du SNFOCOS*

---

## **OCIRP**

L'Assemblée Générale s'est tenue le jeudi 20 juin 2023 lors de laquelle ont été élus pour Force Ouvrière :

Sandrine SANNIEZ, administratrice

Patrice SACQUEPEE, administrateur

Jacques TECHER, administrateur

A l'issue de l'AG, le CA a procédé à l'élection du Président et du Vice-Président :

Jacques TECHER a été élu Vice-Président

**Nous félicitons nos camarades Force Ouvrière et plus particulièrement notre camarade du SNFOCOS Sandrine Sanniez.**





# AGIRC-ARRCO : FO ENTEND QUE « SA BONNE SANTÉ » PROFITE AUX TRAVAILLEURS, ACTIFS ET RETRAITÉS

ARTICLE INFOMILITANTE DU 27 JUIN 2023

**Les bons résultats du régime complémentaires ont tout à voir avec les efforts des travailleurs rappelle FO. Alors que l'Agirc-Arrco, géré paritairement, tiendra le 6 octobre un Conseil d'administration devant se prononcer sur les prochaines revalorisations (en novembre), patronat et syndicats auront d'ici là à fixer les nouvelles règles de l'accord national interprofessionnel 2023-2026. FO milite pour une hausse des pensions, une augmentation de la valeur du point et la suppression du coefficient de minoration, le tristement célèbre bonus/malus.**

Les interlocuteurs sociaux (patronat et syndicats) qui gèrent l'Agirc-Arrco, régime complémentaire des salariés du privé qui concerne plus de 13 millions de retraités, se réuniront peut-être fin juin... Plus probablement ce rendez-vous aura lieu en septembre et suivi d'autres, cela dans un agenda resserré. Car patronat et syndicats devront aboutir à une prise de décisions sur les règles 2023-2026 du régime paritaire avant le 6 octobre, date de la réunion du conseil d'administration qui devra se prononcer sur le niveau de la revalorisation, en novembre, des retraites complémentaires.

Sachant que l'accord cadre de 2019 prend fin à l'automne, il faut donc un accord national interprofessionnel indique Michel Beaugas, secrétaire confédéral au secteur de l'Emploi et des retraites, regrettant que sa négociation se tienne encore dans un timing accéléré alors qu'il faudrait regarder les choses sur le fond.

Alors que l'exécutif s'est entêté à imposer une réforme des retraites qui impacte les travailleurs par un recul de l'âge de départ et l'accélération du calendrier Touraine, que par ailleurs le pouvoir d'achat des pensions est en berne (un recul de 7,6% en six ans) —situation exacerbée par une inflation toujours forte—, la question de l'utilisation des fonds de l'Agirc-Arrco, se pose. Le

régime affiche un résultat de 5,1 milliards d'euros en 2022 (2,6 milliards en 2021) et détient toujours une réserve de 68 milliards d'euros (ce qui répond amplement à la règle du régime devant toujours disposer de la capacité de six mois de versement de pensions).

Sa bonne santé -qui pourrait encore être boostée par l'application des mesures d'âge de la réforme des retraites- provient de l'augmentation de la masse salariale mais aussi et surtout des efforts des salariés, rappelle Michel Beaugas.

## Revalorisation des pensions, hausse de la valeur du point et fin du bonus/malus

FO qui plus largement milite pour une indexation des pensions sur les salaires, demande une revalorisation des pensions complémentaires (après une hausse de 5,12% au 1<sup>er</sup> novembre 2022, dont 0,1% de rattrapage sur 2021) et compte aussi discuter d'une hausse de la valeur du point Agirc-Arrco. En 2023 la valeur de service du point est de 1,3498 euro, sa valeur d'achat est de 17,4316 euros.

La confédération demande aussi la fin du coefficient de solidarité (le bonus/malus). Mis en place en 2019, il incite les salariés qui remplissent déjà les conditions d'une retraite de base à taux plein à retarder leur départ à la retraite (hormis dans certains cas), pour que ne leur soit pas appliqué le coefficient minorant de 10% -et pendant trois ans- la retraite complémentaire.

La moitié des salariés concernés travaillent un an de plus et ce coefficient rapporte zéro centime à l'Agirc-Arrco souligne Michel Beaugas. Cela pénalise donc les salariés et pour rien ! appuie le secrétaire confédéral indiquant que même le patronat ne s'opposerait pas à la suppression de cette minoration.

A titre exceptionnel, la semaine prochaine la Lettre de la Michodière paraîtra vendredi.



Syndicat National Force Ouvrière  
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



Syndicat National Force Ouvrière  
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

## POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

[snfocos@snfocos.fr](mailto:snfocos@snfocos.fr) ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

### AGENDA

**4 juillet 2023 :**  
Bureau National du  
SNFOCOS

**5 juillet 2023 :**  
INC Recouvrement

**7 juillet 2023 :**  
INC Groupe  
UGECAM

**11 et 13 juillet  
2023 :**  
RPN Salaires

## NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX  
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

